

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature de la
Présidente de Nantes Université à la
Responsable du Service Financier de
Proximité du Pôle Sociétés**

DAJ-2023.05.23.58

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Stéphanie TRETON**, Assistant Ingénieur, Responsable du Service Financier de Proximité du Pôle Sociétés, pour la signature de tous les documents relatifs au fonctionnement courant du service (courriers, bordereaux, etc) et pour la signature des documents financiers, relevant des activités du Pôle Sociétés (934), de l'UFR de Droit et Sciences Politiques (904), de l'UFR de Sociologie (908), de l'IAE Nantes-Économie et Management (918), de l'IPAG (Institut de Préparation à l'Administration Générale) (928) et de ses unités de recherche (998EA1165, 998EA1166, 998UMR6297, 998EA3260, 998EA4272) ;

ARTICLE 2 Délégation de signature est par ailleurs consentie en tant qu'ordonnateur délégué à **Madame Stéphanie TRETON**, pour les actes de gestion dématérialisés en termes de liquidation des recettes et de certification d'acquisition du droit donnant ordre de recouvrer à l'agent comptable.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie TRETON, délégation est donnée pour les mêmes actes et en tant qu'ordonnateur délégué à **Madame Élodie GAZEAU**, Responsable adjointe recherche.

ARTICLE 4 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions des délégataires au titre desquelles la présente délégation est accordée.

- ARTICLE 5 :** Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte trimestriel à Madame la Directrice du Pôle Sociétés et à la Présidente de Nantes Université.
- ARTICLE 6 :** Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux du Pôle Sociétés en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.
- ARTICLE 7 :** La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

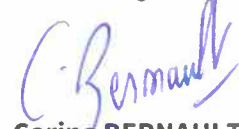
Fait à Nantes, le 02/06/2023

Vu et pris connaissance

Le 02/06/2023

Les Délégués,

La Déléguée,



Carine BERNALD,
Présidente de Nantes Université

Stéphanie TRETON

Responsable du Service Financier de Proximité du Pôle
Sociétés



Élodie GAZEAU

Responsable Adjointe du Service Financier de Proximité du
Pôle Sociétés



Notifié à la Rectrice le : 02/06/2023

Affiché le : 05/06/23